

seraient acceptables à tous ceux dont les animaux avaient été abattus par suite des mesures prises par le Gouvernement en vue d'enrayer cette maladie.

Pour une raison ou pour une autre, le ministre semble avoir entouré cette affaire de mystère, pour me servir de l'expression employée par le député de Calgary-Est. Nous ne demandons pas de renseignements concernant les particuliers en cause, bien que le ministre ait donné l'assurance que l'indemnité établie dans le cas de M. Beatty servirait de base pour les autres estimations. Je tiens à demander au ministre si les estimations en général ont été fondées uniformément sur les vœux exprimés par ces cultivateurs à leur réunion du 12 mars. Deuxièmement, j'estime qu'on devrait nous fournir certains détails au sujet de la somme de \$200,000 pour le paiement d'indemnités sous le régime de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse. Quelle quantité de céréales a-t-on détruite ou ordonné de détruire? Quelle quantité de provende a-t-on détruite et quelle est la somme globale versée aux cultivateurs à l'égard de la provende, des pailles de plantes fourragères, des étables contaminées et des greniers dont on a ordonné la destruction? On nous demande de voter une somme d'argent sans nous donner la moindre idée des normes qu'on a adoptées ni de la nature ou de la mesure de la compensation offerte. Le ministre a beau nous dire de diviser par 1,061 la somme globale versée, nous n'en sommes pas plus avancés car nous ne savons pas combien d'animaux étaient des vaches de race pure, combien des veaux, et ainsi de suite. On pourrait même y inclure la chèvre, si elle a été comptée parmi ces animaux. Il nous serait alors possible de trouver une base de calcul.

Je ne comprends pas comment il est aussi difficile au ministre de répondre à une simple question. A-t-on adopté une norme uniforme d'évaluation à l'égard de toutes les catégories dont j'ai parlé? A-t-on choisi la norme proposée par ce bureau composé de cultivateurs? Pour le moment, je ne parle pas de cas particuliers bien que je ne puisse voir pourquoi on ne nous communiquerait pas ces renseignements puisque, quand il s'agit d'argent distribué, il nous est toujours loisible de demander combien chaque personne a reçu et quelle norme de calcul on a choisie. Mais, pour le moment, ce n'est pas ce que nous demandons. Nous ne voulons aucunement créer d'animosité entre cultivateurs. Je soutiens que nous avons le droit de savoir que l'évaluation se fait avec égalité dans toute la mesure possible et que l'on procède de cette façon à l'égard des indemnités. J'ai demandé au ministre lorsqu'il répondra d'expliquer au comité comment se compose

cette somme de \$200,000 et de nous dire, en particulier, combien de boisseaux de provende ont été détruits ou le seront en raison de la situation qui existe et quels sont les éléments d'évaluation du bétail?

Somme toute, d'après les renseignements communiqués par les cultivateurs, ceux-ci auraient eu l'impression qu'on leur demandait de fournir les bases d'une évaluation, ce qu'ils ont fait. Ils demandent si on s'appuie sur ces critères d'évaluation, car ils désirent sûrement voir appliquer un régime uniforme d'indemnisation et tous et chacun des intéressés indemnisés d'une façon aussi uniforme que possible, compte dûment tenu des différences de valeur qui doivent nécessairement exister d'un troupeau à l'autre.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, pour ce qui est de la partie principale de la question portant sur la répartition du crédit à l'étude en fonction de certains paiements, on n'a établi jusqu'ici d'autre élément de répartition que la valeur du bétail. La valeur de la provende n'a pas encore été déterminée. On n'a pas encore évalué les bâtiments qu'il pourrait y avoir lieu de détruire, s'il en est; nulle valeur de ce genre n'a encore été établie. Le bétail a d'abord été évalué, conformément au désir des cultivateurs eux-mêmes qui voulaient régler ce problème le premier. Les cultivateurs discutent entre eux pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux rogner les côtés de la meule, enlever la couche extérieure et la détruire ou s'il ne serait pas plus avantageux pour tout le monde de détruire toute la meule. Ces questions n'ont pas encore été réglées. Lorsqu'elles le seront, nous pourrions en venir à une certaine conclusion au sujet des valeurs en cause. Toutefois, on n'a pas encore fait le calcul de ces valeurs et je ne puis donc fournir de précisions. Il est plus ou moins accidentel que nous ayons déjà en main l'autre tableau. Je veux dire par là que si nous avons étudié le problème, il y a deux ou trois jours, nous n'aurions eu aucun renseignement; et il m'aurait tout simplement fallu répondre que le montant total du crédit, à notre avis, allait acquitter la totalité des frais. L'examen des chiffres en cause ainsi que de ceux que j'ai fournis révèle que nous ne sommes pas bien loin du montant estimatif requis. Pour ce qui est de la méthode suivant laquelle on a déterminé la valeur des animaux, la proposition en cause a été faite, il est vrai,—à la demande du bureau, je crois,—par les particuliers intéressés au sujet de la valeur qu'avaient à leurs propres yeux leurs animaux.

M. Diefenbaker: A la réunion?

Le très hon. M. Gardiner: A la réunion dont on a parlé. J'ai effectivement envoyé cher-